



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE

MARDI 24 JANVIER 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 24 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe**

Nombre de Conseillers :

**en exercice : ..... 13**

**présents : ..... 9**

**votants : ..... 13**

**PRÉSENTS:** C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS - O. BRULÉ  
V. MAIRESSE - Y. STEINER - T. SAULNIER - S. NOURISSON – M. GUÉNÉGO

**REPRÉSENTÉS :** G. RINFRAY pouvoir à C. ALLAIN  
S. HAMEL pouvoir à P. THOMAS, F. PRUNIS pouvoir à Y. STEINER  
M-P. RABU pouvoir à S. NOURISSON

**Date de convocation :** Le 17/01/2017

*Cécile PIERRET (secrétaire de mairie) a été élue secrétaire de séance.*

### **DÉLIBÉRATION N° 01-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET MODALITES DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE EN CENTRE BOURG POUR LA SECURITE DES USAGERS ET L'ACCESSIBILITE – tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière »**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité en phase APD (**Avant Projet Définitif**) et rappelle aux membres du Conseil les modalités d'obtention de la subvention DETR (**Dotation Equipement Territoires Ruraux**). Le projet concerne la tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière ». Le conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet, arrêter les modalités de financement et solliciter la dite-subvention.

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe présente le plan de financement qui reprend le coût des travaux de la tranche 1 et les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet dans son ensemble (tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière » et tranche 2 « Place de l'église »).

#### **Plan de financement pour l'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité – Tranche 1**

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
Travaux d'infrastructure Tranche 1		<b>D.E.T.R. 2017</b> au titre des équipements de sécurité : travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité – tranche 1	117 271.57 €
Dépenses éligibles	200 460.00 €		
Lot 1 : terrassement et voirie	53 000.00 €		
Lot 2 : espaces verts, mobilier et ouvrage			
Dépenses non éligibles			
Lot 1 : terrassement et voirie	21 500.00 €		
Maîtrise d'œuvre	39 718.92 €	Autofinancement	197 407.35 €
Tranches 1 et 2			
<b>TOTAL</b>	<b>314 678.92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>314 678.92 €</b>
<b>Dont Dépenses Eligibles</b>	<b>293 178.92 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **adopte** l'opération d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité – tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière »
- **arrête** les modalités de financement de l'opération
- **sollicite** une subvention spécifique au titre de la DETR (**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**)
- **mandate** Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe pour constituer le dossier de demande de subvention

### **DÉLIBÉRATION N° 2-2017 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 3 Résidence des Fontaines.**

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de biens. Il l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

**Renonce** à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 janvier 2017 présentée par l'office notarial de Bruz concernant le bien cadastré **ZR 180** d'une superficie totale de 832 m<sup>2</sup> situé au **3, Résidence des Fontaines**.

### **DÉLIBÉRATION N° 03-2017 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 124-2016 : REFACTURATION A MRS COUTINHO ET SULAK DES TRAVAUX DE BUSAGE RUE DE CHOISEL**

Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle la délibération 124-2016 et informe le Conseil Municipal que le nombre de mètres linéaires pris en compte ne sont pas corrects. Il a été compté 11 mètres au lieu de 9 mètres. Il y a lieu de modifier la délibération 124-2016 en conséquence.

Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que des travaux de busage ont été réalisés pour le compte de Messieurs COUTINHO et SULAK, Rue de Choisel. La commune a pris en charge l'achat des matériaux à titre exceptionnel. Il y a lieu de refacturer le coût des matériaux à Messieurs COUTINHO et SULAK.

Elle précise le détail :

- Tuyaux : 11 ml à 13.86 € le ml soit 152.46 €
- Grille : 1 grille à 60.83 €
- Transport : 60 €
- Busage : 11 ml à 10 € = 110 € (délibération 46-2016)
- Regard : 40 € (délibération 46-2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **Valide** la refacturation du busage pour un montant de 423.29 euros.
- **Mandate** Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe pour établir un titre respectif à Monsieur COUTINHO et à Monsieur SULAK

### **DÉLIBÉRATION N° 04-2017 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE, SPS ET LES DIAGNOSTICS PLOMB ET AMIANTE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE EN COMMERCE**

Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe fait part aux membres du Conseil de la nécessité de recruter un cabinet de contrôle pour les travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancienne mairie en commerce.

Pour réaliser ces missions, 5 entreprises ont été sollicitées pour établir un devis.

3 entreprises ont répondu.

Entreprise	Contrôle technique	SPS	Diagnostic plomb	Diagnostic amiante	Total
Bureau Veritas	3416 € + 250 € (rapport ATTHAND)	2555 €	390 €	Néant	6611 €
Qualiconsult	2715 €	2460 €	390 €	390 € + 50 € (analyses)	6005 €
Apave	3540 €	Néant	Néant	Néant	3540 €

Il y a lieu de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **valide** le devis de l'entreprise **QUALICONSULT** pour un montant de **6 005 € HT** qui se décompose comme suit :
  - Mission de contrôle technique 2 715 € HT
  - Mission de coordination sécurité et santé 2 460 € HT
  - Diagnostic plomb 390 € HT
  - Diagnostic amiante 390 €
- **mandate** Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer le devis et tout document relatif à ces missions.

## **DÉLIBÉRATION N° 05-2017 : MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES DU LOGICIEL E-ENFANCE**

Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place le portail familles du logiciel e-enfance pour permettre aux familles de gérer en ligne les inscriptions de leurs enfants à la cantine et au centre de loisirs. Ce module supplémentaire est proposé par le prestataire Berger Levraut en complément du logiciel déjà utilisé et mis en place en 2016.

La proposition commerciale prévoit le paramétrage, la téléformation ainsi que le loyer mensuel sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** la proposition de Berger Levraut qui comprend :
  - Le loyer mensuel sur 60 mois de 32 € HT pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs et périscolaire
  - Le paramétrage du portail pour 780 € HT
  - La téléformation pour 100 € HT
  
- **mandate** Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer la proposition commerciale et tout document relatif à cette affaire

Fin de séance